

LE BUDGET—LES CRÉDITS

INTERPELLATION AU SUJET DE LA DATE PROBABLE DE PRÉSENTATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre des Finances (M. Abbott) est-il en ce moment en mesure de dire à la Chambre quand les crédits seront déposés et aussi quand le budget nous sera présenté?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): Je suis en mesure d'informer la Chambre que je m'attends de déposer les crédits vendredi prochain. Quant au budget, c'est encore une question de conjecture.

M. Knowles: N'oublions pas que c'était le 19 février l'an dernier.

IRRIGATION

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-SUD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS QUANT A LA SITUATION ACTUELLE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre (M. St-Laurent). Où sont les pourparlers entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan pour ce qui est de la répartition des charges à l'égard du coût de l'entreprise d'irrigation et d'aménagement d'un barrage sur la rivière Saskatchewan-Sud? Le comité siège-t-il en ce moment et, d'une façon générale, a-t-on demandé aux entrepreneurs de fournir des estimations du coût de ces travaux?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois savoir qu'il y a eu des pourparlers de vive voix entre notre ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et des représentants du gouvernement de la Saskatchewan. Je crois cependant que l'honorable député sera peut-être mieux renseigné si le ministre de l'Agriculture répond à sa question.

Le très hon. J. G. Gardiner (Ministre de l'Agriculture): Les honorables députés se souviendront que le 27 avril 1953, ainsi qu'en témoigne la page 4713 du hansard, j'avais consigné au compte rendu une lettre adressée au premier ministre de la Saskatchewan et dans laquelle était précisé le point de vue du Gouvernement à cette époque. Il est sans doute inutile que je donne de nouveau lecture de la première moitié de la lettre, qui n'a aucun rapport précis avec la question qui nous occupe. Par ailleurs la deuxième en

[L'hon. M. Winters.]

ayant, il serait bon que j'en donne lecture encore une fois. Voici ce qu'on y dit du rapport de la commission royale:

Le rapport a été déposé sur le bureau des Communes et a donné naissance à des opinions fort diverses quant à la solidité du projet. Votre gouvernement a préparé un document qui critique assez vivement le rapport, et vous avez écrit au premier ministre que votre gouvernement estime que le projet devrait être mis en œuvre, en dépit du rapport de la commission royale.

Puisque c'est là votre opinion, le gouvernement fédéral est disposé à examiner une proposition précise du gouvernement provincial en vue de sa collaboration à la mise en œuvre du projet; mes collègues m'ont permis d'étudier une telle proposition avec vous, une fois que le problème des droits de captage d'eau aura été réglé par les trois provinces des Prairies et qu'on aura consenti à ce que l'eau soit employée pour la mise en œuvre du programme.

Je signale en passant que les conditions énumérées dans ce dernier alinéa ont, depuis, été remplies.

Toute proposition avancée par la province devrait établir sans ambages le montant de la quote-part que la province est disposée à verser pour couvrir les frais d'aménagement du barrage; ainsi le gouvernement fédéral ne verserait aucune subvention pour la production d'énergie hydroélectrique, étant donné que des installations hydroélectriques ne pourraient évidemment être subventionnées dans une province donnée, à moins que les autorités centrales ne fussent disposées à verser des subventions semblables à toutes les autres provinces; or des subventions fédérales pour la production d'énergie sont contraires à la ligne de conduite actuelle du Gouvernement.

C'est un des alinéas encore à l'étude et auquel a songé sans doute l'honorable député de Prince-Albert, en posant sa question. Je poursuis:

Vous comprendrez que toute participation fédérale devra également se limiter comme pour les travaux des rivières St. Mary et Bow, à des entreprises tendant à la conservation des eaux et que nous ne pourrions justifier des dépenses pour lesquelles les fonds nécessaires seraient prélevés sous forme d'impôts dans tout le pays, jusqu'à ce que les autorités provinciales aient préparé un programme pratique de répartition qui semblerait garantir l'utilisation de l'eau dont il s'agit à des fins d'irrigation, sur une échelle qui démontrerait la nécessité de dépenses défrayées par la caisse de l'État.

Le cinquième alinéa se lit ainsi qu'il suit:

Toute proposition dans ce sens devrait naturellement comporter les moyens de déterminer d'avance le coût total de l'entreprise en question, ainsi que la participation envisagée du gouvernement fédéral. Cette façon de procéder serait indispensable, afin d'empêcher les engagements imprécis qui pourraient entraîner en fin de compte des frais dépassant de beaucoup ce que le Gouvernement jugerait raisonnable.

C'est à ces conditions préalables que le gouvernement fédéral serait disposé à débattre de nouveau l'opportunité de l'entreprise en question avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Comme l'a dit le premier ministre, ces questions ont été débattues une fois depuis lors. Les deux gouvernements ont disposé